

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son Service de la gestion du territoire un ou une :

CHEF/FE DE PROJETS (COLLABORATEUR/TRICE TECHNIQUE) AMÉNAGEMENT URBAIN ET GÉNIE CIVIL

Degré d'occupation : 80 % - 100 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2026 ou date à convenir

Votre mission :

- Sous la direction du responsable du service, vous pilotez des projets d'envergure ou plus restreints dans les domaines de l'aménagement urbain et du génie civil, et/ou en lien avec les autres secteurs du service
- Vous dirigez les projets confiés à des tiers mandataires ou les développez vous-même, et assurez la représentation du Maître de l'ouvrage
- Vous suivez les chantiers d'aménagement urbain et de génie civil
- Vous gérez d'autres tâches courantes relevant du domaine de la gestion du territoire communal
- Vous gérez les tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil :

- Vous êtes ingénieur HES ou technicien ES dans le domaine de l'architecture du paysage ou du génie civil, ou vous bénéficiez d'une formation jugée équivalente
- Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office, Adobe, Autocad
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation et/ou une expérience dans la gestion de projet sont un plus

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, responsable du Service de la gestion du territoire, par téléphone : 032 752 10 80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, par courriel à l'adresse : chancellerie@neuveville.ch, avec la mention « Chef/fe de projets », jusqu'au 22 septembre 2026. Votre candidature sera traitée en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront prises en considération.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait des poursuites seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, septembre 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Fanny et M. Dario Hug, Rue du Collège 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Kezia – Architecture & Energies, Clos-Brochet 35, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 301, au lieu-dit : « Rue du Collège 11 », commune de La Neuveville.

Projet : transformations intérieures sans modification de volume chauffé ni changement d'affectation et changement d'une fenêtre à l'Ouest dans les combles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement depuis le 16.07.2023 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Walter Picciuto, rue des Mornets 24c, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Walter Picciuto, rue des Mornets 24c, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 3506, rue des Mornets 39, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : Plan d'alignement secteur Ouest

Dérogation : Art. 44 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Assainissement énergétique, rénovation et agrandissement d'une maison d'habitation

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 11 septembre 2026 au 12 octobre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 septembre 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Service de l'énergie, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 255, au lieu-dit : « Rue du Tempé 1 », commune de La Neuveville.

Projet : suppression de l'ancrage existant soutenant l'éclairage public de la route cantonale et réalisation d'un nouvel ancrage en façade du bâtiment N° 1 pour remplacer le filin qui supportera le nouveau luminaire LED.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement depuis le 24.11.2003 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Service de l'énergie, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 218, au lieu-dit : « Rue du Faubourg 2 », commune de La Neuveville.

Projet : suppression de l'ancrage existant soutenant l'éclairage public de la route cantonale et réalisation d'un nouvel ancrage en façade du bâtiment N° 2 pour remplacer le filin qui supportera le nouveau luminaire LED.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ «Vieille Ville».

Zone de protection : périmètre de protection archéologique.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Claude Evard, chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, Rue Johann-Renfer 4, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 735, Chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Percements dans la façade

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 4 septembre 2026 au 5 octobre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 septembre 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise une matinée de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo

(CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis:

Laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyeurs WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyeurs pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antirouille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour:

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

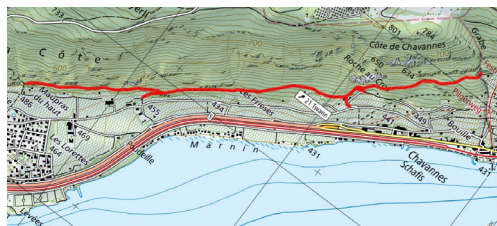
Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Chemin des Pèlerins – Accès interdit

En raison de la sécheresse, plusieurs arbres sont morts ou déstabilisés le long du chemin des Pèlerins, entre Maupras du Haut et Festi. Cette situation présente un risque important de chute de branches et d'arbres.

L'accès au chemin des Pèlerins est interdit jusqu'à nouvel avis, y compris aux piétons et aux cyclistes, dans l'attente de la réalisation des travaux de sécurisation.



Nous vous remercions de respecter la signalisation en place.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Restrictions de circulation – Fête du Vin 2026 - 11, 12 et 13 septembre 2026

Afin de permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos sur la place du Marché.

Périodes et secteurs concernés

Du lundi 7 septembre au lundi 14 septembre 2026 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital,

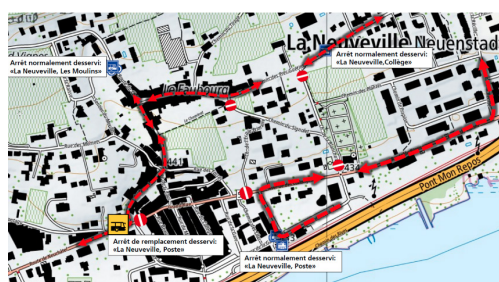
du Collège, du Marché et du Port seront fermées à la circulation, de même que les places de la Liberté et du Marché.

Durant la manifestation (11 au 13 septembre), la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de la Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, tout comme le chemin de la Blanche-Église.

Comme l'an passé, un sens de circulation particulier sera instauré avec une signalisation adaptée, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à suivre attentivement les déviations indiquées.

Arrêts de bus

Concernant les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 11 septembre 2026 à 8h00 au dimanche 13 septembre 2026 à 23h00, l'arrêt habituel sera déplacé à la route de Neuchâtel, devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au numéro: 058 386 47 93 ou à l'adresse mail: infrastrukturbern@postauto.ch.



Veuillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Cortège de la Fête du Vin

Départ: ch. des Prés-Guëtins – dimanche 13 septembre 2026 à 14.30 h

1^{ère} boucle: ch. des Prés-Guëtins – rue du Faubourg – rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – Pl. de La Gare.

2^e boucle: Pl. de La Gare – pl. du Marché – rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 13 septembre 2026 à 23 h.

Ces mesures permettront à chacune et chacun de profiter pleinement de la Fête du Vin dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité. Nous remercions chaleureusement toutes et tous pour votre collaboration et votre compréhension.

La Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

Votation cantonale et fédérale du 27 septembre 2026

Nous avons été informés que certaines citoyennes et certains citoyens ont reçu une brochure en allemand au lieu de la documentation en français.

Les personnes concernées peuvent se rendre auprès du contrôle des habitants afin d'y retirer une brochure en français ou s'annoncer auprès de nos services au 032 752 10 00 ou par mail à ph@neuveville.ch et nous leur ferons parvenir la brochure par courrier.

Nous regrettons cette erreur et présentons nos sincères excuses à toutes les personnes concernées pour ce désagrément.

Contrôle des habitants



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudiedesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H

VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudiedesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

12 septembre, 26 septembre

L'administration communale

EMPLOI - 2 OFFRES



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère de l'agriculture de la Commune Mixte de Plateau de Diesse suite au départ de l'un de ses collaborateurs, pour le 1^{er} mai 2027 et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

SON BERGER DE LA BERGERIE DU BAS

Mont Sujet, Lamboing

Champs d'activités

- Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé
- Soins et entretien des pâturages ainsi que des bâtiments et des étables

- Entretien des clôtures
- Alimentation en eau et en fourrage du bétail
- Rentrer les récoltes
- Relever les compteurs d'eau

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente
- Expérience dans les domaines précités
- Habitation sur le domaine et possibilités de petite restauration
- Permis de conduire pour véhicules automobiles légers
- Maîtrise d'un tracteur

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

Commune Mixte de Plateau de Diesse
M^{me} Florence Jeanneret-Grosjean
Présidente de la commission des pâtures
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 septembre 2026

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 315 70 70 ou directement auprès de M^{me} Florence Jeanneret, responsable du dicastère concerné (078 732 48 16).

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudiedesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin



Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère des finances de la Commune Mixte de Plateau de Diesse cherche, à s'attacher les services d'une personne dynamique dès le 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir et pour une durée indéterminée qui sera sa son

**COLLABORATRICE. TEUR AUX FINANCES
(80-100%)**

Champs d'activités

- Enregistrement régulier d'écritures comptables
- Facturation aux débiteurs
- Traitement des factures créanciers et contrôle des pièces justificatives
- Gestion des débiteurs et du contentieux
- Gestion des locations des bâtiments communaux
- Traitement des données fiscales du registre cantonal des impôts
- Suppléance de l'administratrice des finances

Ce que nous attendons de vous

- Formation commerciale achevée (CFC de commerce, ou titre supérieur ou équivalent)
- Disposée à suivre la formation de cadre en administration communale (un plus)
- Expérience dans le domaine de la comptabilité et/ou de la finance (MCH2, un atout)
- Autonomie dans la gestion des problèmes, excellente coordination technique et bonnes capacités de communication
- Intérêt marqué pour les chiffres et la gestion
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- (l'allemand est un atout)
- Rigueur et polyvalence
- Esprit de synthèse, polyvalence

- Sens des responsabilités et capacité d'adaptation

Ce que nous vous offrons

- Un poste passionnant qui offre de véritables perspectives d'avenir
- Des responsabilités au sein d'une équipe dynamique et motivée à même de relever les défis du futur
- Possibilité de se former en continu et un accent particulier mis sur le développement personnel
- La possibilité d'œuvrer pour des projets concrets transversaux au service de la population
- Flexibilité dans l'organisation personnelle

Classe de traitement: 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2202 habitants et d'une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétention de salaire,

jusqu'au 30 septembre 2026

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès d'Anne-Sophie Hirt, administratrice des finances, au 032 315 70 70

Avis de construction

Requérant : M. André Kaltenrieder, Mont Sujet 29, 2515 Prêles

Auteur du projet : Confotec SA, ZI Grands-Longs-Champs, 1562 Corcelles Près Payerne

Propriétaire foncier : M. André Kaltenrieder, Prêles

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure en remplacement d'une pompe à chaleur intérieure, parcelle N° 2069, Mont Sujet 29, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 11 septembre au 11 octobre 2026**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 septembre 2026

Administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Michael Bourquin, Route de Lamboing 38, 2517 Diesse

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaire foncier : M. Michael Bourquin, Diesse

Projet : Construction de 3 garages accessibles depuis la route cantonale et d'un atelier au rez-inférieur accessible par une rampe, parcelle N° 2170, Route de Lamboing 38, village de Diesse

Zone : mixte B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau

communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 4 septembre au 4 octobre 2026**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 septembre 2026

Secrétariat communal

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 13 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Accès provisoire au magasin Landi de Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison des travaux sur la Route de Diesse, l'accès au magasin Landi se fera exclusivement **via le chemin des Saigneules**, l'accès depuis la route cantonale étant fermé.

Cela prendra effet dès le lundi 7 septembre et jusqu'au vendredi 23 octobre 2026.

Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Fermeture à la circulation – Chemins des Saigneules et des artisans à Prêles

La Commune mixte de Plateau de Diesse informe la population qu'en raison de **contraintes techniques liées au chantier en cours et pour des raisons de sécurité**, les accès suivants seront **fermés à la circulation** :

- le chemin des Saigneules ;
- le chemin des Artisans depuis la route cantonale (Route de Diesse).

Cette fermeture prendra effet dès le jeudi 20 août 2026 et jusqu'à nouvel avis.

Les usagers de la route sont priés de respecter la signalisation mise en place et d'adapter leur itinéraire en conséquence.

Nous remercions la population et les usagers concernés de leur compréhension.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.00/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Foire de Diesse - Lundi 26 octobre 2026

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 26 octobre 2026

Nous invitons cordialement les commerçants, artisans et créateurs de la région à y participer !

Le délai d'inscription est fixé au 2 octobre 2026.

Tarifs

Locaux	Externes
Fr. 20.- pour 3m	Fr. 30.- pour 3m
Fr. 25.- pour + de 3m	Fr. 35.- pour + de 3m

Renseignement et inscription: animation.plateau@gmail.com ou 079 315 99 49

Votations fédérales & cantonales - Dimanche 27 septembre 2026

Il est possible de venir voter au bureau de vote à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 27 septembre de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine
Secrétaire: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote - Dimanche 27 septembre 2026

Membres: M. Sébastien Liechti
M^{me} Sandrine Monney

Suppléante: M^{me} Virginie Moser

Bureau de dépouillement
Dimanche 27 septembre 2026

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi
M. Giulio Caccioppoli
M. Roland Franssen
M. Claude-Alain Hänni
M^{me} Camille Miazza
M. Charles Oppliger
M. Christophe Oriella

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Avis de construction

Requérant: Michel Pierre, Bois Châtel 4, 2518 Nods

Auteur du projet: N. Marti SA, Marti Nicolas, Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers: Nadine et Michel Pierre, Bois Châtel 4, 2518 Nods

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure

Zone: H1

Dérogations: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Art. 151 al 8.2 RCC, distance limite (minimum 4m pour une PàC)

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.09.2026

Administration communale

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 12 septembre de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Votations du 27.09.2026

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Daniel Uhlmann

Membres: Angela Valazza

Carole Vallat

Loïc Veya

Thierry Turuvani

Membre suppléant: Pascal Ventrice

Administration: Marc Chauvy

Conseil Communal

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

Samedi 19 septembre 2026

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à notre employé M. Julien Frei au N° de tél. 079/447.24.86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Recherche d'un/e délégué(e) pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse dès le 01.01.2027

Afin de compléter l'équipe de nos représentants, nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse.

Le domaine scolaire vous intéresse et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie publique ? Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Mme Natacha Perrinjaquet 079 198 37 44.

Conseil Communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Interruption funiculaire Ligerz-Prêles

Du lundi 21 septembre
au mercredi 23 septembre 2026

Le funiculaire entre Ligerz et Prêles sera hors service. La raison en est des travaux de révision.

- Les voyageurs entre Ligerz et Prêles utilisent les lignes CarPostal 134/135 via Twann.
- Les voyageurs entre Ligerz, gare; Ligerz, Schernelz et Ligerz, Festi utilisent le bus à la demande sur réservation (nombre de places limité). Réservation au +41 76 585 93 00 au moins 1 heure avant le départ. Inscription de 6h00 à 17h00.
- Ligerz Pilgerweg n'est pas desservi.

Veuillez vérifier les horaires en ligne avant chaque voyage.

Les vélos ne peuvent pas être transportés dans les bus de remplacement. Les voyageurs et voyageuses à mobilité réduite sont priés de s'annoncer la veille au 0800 007 102. La réservation est obligatoire pour les groupes.

Merci de votre compréhension.

Aare Seeland mobil AG
Grubenstrasse 12 | 4900 Langenthal
+41 58 329 93 00 | asmobil.ch

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Vendredi 11 septembre

10h, culte à Mon Repos, ouvert à toutes et tous
19h, devant le secrétariat, début des animations
pour la Fête du Vin avec nos zones Chill & Quiz.

Samedi 12 septembre

Entre 12h et 15h, activité pour les enfants «Viens
presser ton raisin!»
De 14h30 à 17h, activité Mario Kart pour les ados

Dimanche 13 septembre

10h, autour du secrétariat paroissial (Grand-Rue
13), méditation «Et si le meilleur était encore à
venir» par Mme Vanessa Lagier
Accueil, café croissant. Saxophone par M.
Wiesmann.

Mercredi 16 septembre

7h30, devant la poste, excursion œcuménique des
aînés, Eglise de Sachseln, Monastère de Bethanien
et spectacle immersif «Niklaus et Dorothee Alive»
10h, groupe de prière à la salle Schwander

Dimanche 20 septembre

10h, home Mon Repos, célébration œcuménique
du Jeûne fédéral.

Art Café

De septembre à novembre au secrétariat de la
paroisse, exposition de photos des domaines
viticoles de La Neuveville

*La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h
à 18h*

A votre service

Vanessa Lagier, pasteure, 076 693 50 33
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des
prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 13. September

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn.
Corinne Kurz und Karin Schneider (Musik).

Pikettdienst

11. bis 20. September: Pfrn. Corinne Kurz (079 289
85 61)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 13 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 20 septembre 2026, 10h,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 27 septembre 2026, 10h,
messe / confirmations

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Célébrations et événements spéciaux

Samedi 19 septembre 2026, 10h
confession des confirmands
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Catéchèse

Et si j'inscrivais mon enfant, mon jeune au caté ou
éveil à la foi en catéchèse?

Après les vacances d'été, nous proposerons des
parcours de caté, d'animation jeunesse pour tous
les âges, à Bienne et à La Neuveville

Vos enfants, jeunes, cherchent des réponses et vous
souhaitez qu'ils découvrent les richesses de la Foi?
Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le
Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre
à vivre en chrétien: tout cela, votre enfant, jeune, peut
le vivre au caté, dans une relation de confiance.

Les méthodes pédagogiques au caté ont

profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de
faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir
à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ
jour après jour. Bienvenue à chacune et chacun, quel
que soit l'âge de votre enfant ou de votre jeune.

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Claudine Brumann, 032 328 19 25

claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 13 septembre

Culte à La Neuveville, Blanche Eglise, 10h00

Recueillement

Jeudi 17 septembre, 13h30, église de Diesse

Culte avec la participation des agriculteurs

Dimanche du Jeûne Fédéral 20 septembre, 10h00,
Diesse, culte avec la participation d'agriculteurs
du Plateau, mieux connaître leur travail, leurs
motivations, leurs difficultés, la foi qui les
animent. Le culte sera suivi d'un brunch simple,
service de voiture (voir ci-dessous)

Café-Contact

Rencontre du Café-Contact, le vendredi 9 octobre,
14h00-16h30, rencontre suivante, vendredi 23
octobre

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste
de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch,
079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11,
2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Vendredi 11 septembre

19h Karao'culte au temple de Nods. Thème: Un
autre monde?

Apéritif

Dimanche 13 septembre

10h, devant le secrétariat de La Neuveville.
Moment de méditation dans le cadre de la fête du
vin.

Dimanche 20 septembre

10h, culte des récoltes à Diesse avec des
agriculteurs de la région. Brunch

10h, célébration œcuménique du Jeune au home
de Mon Repos

Dimanche 27 septembre

10h, culte régional à Nods

Lecture biblique et prière

Mardi 15 septembre à 9h à la maison de paroisse
de Nods

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme
des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est
ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les
jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick
Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement
pour les urgences liées aux réseaux hors des heures
d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à
2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à
2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du:
Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: 9h à 15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h
du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: *Sammeln* | collectionner

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de
13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE
MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau
de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du
Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi	18.09.26	20h	Yumi Ito
Vendredi	02.10.26	20h	Les Sissi's
Samedi	10.10.26	20h	Yves Jamait
Samedi	17.10.26	20h	Sim's
Samedi	31.10.26	20h	Y.Provenzano
Dimanche	01.11.26	17h	Fête de la Sorcière
Samedi	14.11.26	20h	Jazz de Cortaillod
Samedi	21.11.26	20h	Sandra Azenha
Dimanche	29.11.26	17h	Cie de la Marelle
Ve 11 - Sa	12.12.26	20h	Brigitte Rosset
Vendredi	18.12.26	20h	Saveurs du Sud
Samedi	09.01.27	20h	Benoît Dorémus
Vendredi	15.01.27	20h	Troupe de Rive

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier